

# RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST

## RESENE AUTOMOTIVE & LIGHT INDUSTRIAL

Version Num: 2.4  
Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 18/01/2024  
Date d'impression: 02/02/2024  
L.REACH.FRA.FR

### SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	PAINT RELATED MATERIAL, FLAMMABLE, CORROSIVE (including paint thinning or reducing compound) (contient ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE)
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Utilisé selon les instructions du fabricant.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	RESENE AUTOMOTIVE & LIGHT INDUSTRIAL
Adresse	32-50 Vogel Street Naenae Wellington New Zealand
Téléphone	+64 4 5770500
Fax	+64 4 5773327
Site Internet	<a href="http://www.resene.co.nz">www.resene.co.nz</a>
Courriel	advice@resene.co.nz

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	NZ POISONS (24hr 7 days)	CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE (24/7)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	0800 764766	+33 4 26 69 99 66
Autres numéros de téléphone d'urgence	0800 737636	+61 3 9573 3188


Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H225 - Liquides inflammables, catégorie de danger 2, H290 - Corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1, H302 - Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, H314 - Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1C, H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	<b>Danger</b>

#### Déclaration(s) sur les risques

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Déclaration(s) supplémentaires

## RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST

N'est pas applicable

## Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ intrinsèquement sûr antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

## Déclarations de Sécurité: Réponse

P301+P330+P331	Si avalé: rincer la bouche. N'induire pas de vomissements. Si plus de 15 minutes du médecin, induisez des vomissements (s'ils sont conscients).
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/secouriste
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser une mousse résistant à l'alcool ou une mousse de protéines normale pour l'extinction.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ un secouriste /en cas de malaise.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

## Déclarations de Sécurité: Stockage

P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

## Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

## 2.3. Autres dangers

2-PROPANOL	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
1-BUTANOL	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
4-METHYLPENTAN-2-ONE	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
ACETONE	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

## 3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

## 3.2.Mélanges

1. Numéro CAS 2. EC Num 3. Numéro index 4. Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 7664-38-2 2. 231-633-2 3. 015-011-00-6 4. Pas Disponible	1-10	ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE	Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1B; H314 [2]	Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 %   Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 %   Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	Pas Disponible
1. 67-63-0 2. 200-661-7 3. 603-117-00-0 4. Pas Disponible	40-80	2-PROPANOL	Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques; H225, H319, H336 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible

## RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST

1. Numéro CAS 2. EC Num 3. Numéro index 4. Numéro REACH	[%poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 71-36-3 2. 200-751-6 3. 603-004-00-6 4. Pas Disponible	1-10	<u>1-BUTANOL</u>	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires), Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques; H226, H302, H315, H318, H335, H336 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 108-10-1 2. 203-550-1 3. 606-004-00-4 4. Pas Disponible	1-10	<u>4-METHYLPENTAN-2-ONE</u> * -	Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, Cancérogénicité, catégorie de danger 2; H225, H319, H332, H336, H351 [2]	inhalation: ATE = 11 mg/l (vapours)	Pas Disponible
1. 67-64-1 2. 200-662-2 3. 606-001-00-8 4. Pas Disponible	1-10	<u>ACETONE</u> * -	Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques; H225, H319, H336 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>Légende:</b>		1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne			

## SECTION 4 Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire.</li> <li>▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> <li>▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</li> </ul>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Laver abondamment le corps et les vêtements avec de grandes quantités d'eau, utilisant une douche de protection si possible.</li> <li>▶ Retirer rapidement les vêtements contaminés, chaussures incluses.</li> <li>▶ Laver les zones affectées avec de l'eau (et du savon si disponible) pendant au moins 15 minutes.</li> <li>▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré.</li> <li>▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.</li> <li>▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.</li> <li>▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pour conseil, contacter un Centre Anti-Poison ou un docteur.</li> <li>▶ Un traitement urgent en hôpital est vraisemblablement nécessaire.</li> <li>▶ <b>NE PAS faire vomir.</b></li> <li>▶ Si un vomissement survient, pencher le patient en avant ou placer le sur son côté gauche (si possible la tête en position basse) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.</li> <li>▶ Surveiller le patient avec attention.</li> <li>▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissement ou ayant une conscience réduite, i.e. devenant inconsciente.</li> <li>▶ Donner de l'eau (ou du lait) pour rincer la bouche, puis fournir du liquide lentement et autant que la victime peut en boire sans gêne.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> <li>▶ Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit.</li> </ul>

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tout produit aspiré durant un vomissement peut provoquer un dommage aux poumons. En conséquence, les vomissements ne doivent pas être induits mécaniquement ou pharmacologiquement. Les moyens mécaniques doivent être utilisés s'il est considéré comme nécessaire pour vider le contenu de l'estomac; ceci inclut un lavage gastrique après une intubation endotrachéale. Si un vomissement spontané est survenu après l'ingestion, le patient doit être contrôlé pour des difficultés pulmonaires, car des effets négatifs de l'aspiration dans les poumons peuvent être retardés jusqu'à 48 heures.

## SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

## RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST

## 5.1. Moyens d'extinction

- Mousse stable face à l'alcool.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
------------------------	--

## 5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	▸ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.
Risque D'Incendie/Explosion	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Les liquides et les fumées sont particulièrement inflammables.</li> </ul> Les produits de combustion comprennent: dioxyde de carbone (CO2) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. <b>ATTENTION:</b> Un contact prolongé avec l'air et la lumière peut engendrer la formation de peroxydes potentiellement dangereux.

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	Risque environnemental - contient des éclaboussures. ▸ Éliminez toutes les sources d'incendie.
Eclaboussures Majeures	Risque environnemental - contient des éclaboussures.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## SECTION 7 Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse.</li> <li>▸ <b>NE LAISSEZ PAS les vêtements mouillés avec la substance au contact prolongé avec la peau</b></li> </ul>
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	▸ Stockez-le dans le récipient d'origine dans une zone adéquate.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	<b>N'utilisez pas des récipients en aluminium ni des récipients galvanisés</b> Boîte métallique doublée, seau / boîte métallique doublée.
Incompatibilité de Stockage	
Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008	P5a : Liquides inflammables, P5b : Liquides inflammables, P5c : Liquides inflammables
Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application	P5a Exigences de niveau inférieur/supérieur : 10 / 50 P5b Exigences de niveau inférieur/supérieur : 50 / 200 P5c Exigences des niveaux inférieur/supérieur : 5 000/50 000

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE	cutanée 2.33 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 8.23 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) inhalation 1 mg/m <sup>3</sup> (Locale, chronique) cutanée 134.5 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) inhalation 948.6 mg/m <sup>3</sup> (Systémique aiguë) inhalation 1 mg/m <sup>3</sup> (Local, aiguë)	Pas Disponible

## RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartment
	cutanée 1.9 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 3.3 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) * Oral 0.1 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.36 mg/m <sup>3</sup> (Locale, chronique) * cutanée 67.3 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) * inhalation 233.9 mg/m <sup>3</sup> (Systémique aiguë) * Oral 67.3 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) * inhalation 1 mg/m <sup>3</sup> (Local, aiguë) *	
2-PROPANOL	cutanée 8.3 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 29.4 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) inhalation 850 mg/m <sup>3</sup> (Locale, chronique) inhalation 1 000 mg/m <sup>3</sup> (Systémique aiguë) inhalation 1 900 mg/m <sup>3</sup> (Local, aiguë) cutanée 4.2 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 7.2 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) * Oral 4.2 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 151 mg/m <sup>3</sup> (Locale, chronique) * inhalation 178 mg/m <sup>3</sup> (Systémique aiguë) * Oral 51 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) * inhalation 950 mg/m <sup>3</sup> (Local, aiguë) *	Pas Disponible
1-BUTANOL	inhalation 310 mg/m <sup>3</sup> (Locale, chronique) cutanée 3.125 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 55.357 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) * Oral 1.562 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 155 mg/m <sup>3</sup> (Locale, chronique) *	0.082 mg/L (L'eau (douce)) 2.25 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.008 mg/L (Eau (Marine)) 0.324 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.032 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.017 mg/kg soil dw (sol) 2476 mg/L (STP)
4-METHYLPENTAN-2-ONE	cutanée 1.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 2.64 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) inhalation 83 mg/m <sup>3</sup> (Locale, chronique) inhalation 7.92 mg/m <sup>3</sup> (Systémique aiguë) inhalation 208 mg/m <sup>3</sup> (Local, aiguë) cutanée 4.2 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 14.7 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) * Oral 4.2 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 14.7 mg/m <sup>3</sup> (Locale, chronique) * inhalation 155.2 mg/m <sup>3</sup> (Systémique aiguë) * inhalation 155.2 mg/m <sup>3</sup> (Local, aiguë) *	0.6 mg/L (L'eau (douce)) 1.5 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.06 mg/L (Eau (Marine)) 8.27 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.83 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 1.3 mg/kg soil dw (sol) 27.5 mg/L (STP)
ACETONE	cutanée 121 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 1 210 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) inhalation 850 mg/m <sup>3</sup> (Locale, chronique) inhalation 1 700 mg/m <sup>3</sup> (Systémique aiguë) inhalation 2 420 mg/m <sup>3</sup> (Local, aiguë) cutanée 43 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 151 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) * Oral 43 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 151 mg/m <sup>3</sup> (Locale, chronique) * inhalation 302 mg/m <sup>3</sup> (Systémique aiguë) *	10.6 mg/L (L'eau (douce)) 21 mg/L (Eau - libération intermittente) 1.06 mg/L (Eau (Marine)) 30.4 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 3.04 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 29.5 mg/kg soil dw (sol) 100 mg/L (STP)

\* Les valeurs pour la population générale

## Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

## DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEP)	ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE	Orthophosphoric acid	1 mg/m <sup>3</sup>	2 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE	Acide phosphorique	0.2 ppm / 1 mg/m <sup>3</sup>	2 mg/m <sup>3</sup> / 0.5 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	2-PROPANOL	Alcool isopropylique	Pas Disponible	980 mg/m <sup>3</sup> / 400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	1-BUTANOL	Alcool n-butylique	Pas Disponible	150 mg/m <sup>3</sup> / 50 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEP)	4-METHYLPENTAN-2-ONE	4-Methylpentan-2-one	20 ppm / 83 mg/m <sup>3</sup>	208 mg/m <sup>3</sup> / 50 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	4-METHYLPENTAN-2-ONE	Méthylisobutylcétone	20 ppm / 83 mg/m <sup>3</sup>	208 mg/m <sup>3</sup> / 50 ppm	Pas Disponible	Classification C2 dans la 17ème ATP applicable à partir du 17 décembre 2022
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEP)	ACETONE	Acetone	500 ppm / 1210 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	ACETONE	Acétone	500 ppm / 1210 mg/m <sup>3</sup>	2420 mg/m <sup>3</sup> / 1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

## RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST

## Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
2-PROPANOL	400 ppm	2000* ppm	12000** ppm
1-BUTANOL	60 ppm	800 ppm	8000** ppm
4-METHYLPENTAN-2-ONE	75 ppm	500 ppm	3000* ppm
ACETONE	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE	1,000 mg/m3	Pas Disponible
2-PROPANOL	2,000 ppm	Pas Disponible
1-BUTANOL	1,400 ppm	Pas Disponible
4-METHYLPENTAN-2-ONE	500 ppm	Pas Disponible
ACETONE	2,500 ppm	Pas Disponible

## DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Ces guides d'exposition ont été déduits d'un niveau seuil d'évaluation du risque et ne devraient pas être interprétés comme des limites de sécurité univoques.

Valeur seuil de l'odeur : 3,6 ppm (détection), 699 ppm (reconnaissance)


Concentration de vapeur saturante : 237 000 ppm à 20°C

NOTE : Des tubes détecteurs mesurant plus de 40 ppm, sont disponibles.

Degré du seuil d'odeur: 3.3 ppm (détection), 7.6 ppm (reconnaissance)

L'exposition au niveau de ou au dessous du niveau recommandé d'isopropanol TLV-TWA et STEL est censé minimiser la possibilité d'enclenchement d'effets narcotiques or d'une irritation grave des yeux ou des voies respiratoires supérieures.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation d'échappement locale ou un système de ventilation pour lieu clos peut être nécessaire.
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage.	► Lunettes chimiques.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Lors de la manipulation de liquides corrosifs, porter un pantalon ou un cache au dessus des bottes afin d'éviter les éclaboussures d'y entrer. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	· Combinaisons intégrales. · Certains équipements de protection individuelle (EPI) en plastique (par exemple, les gants, les tabliers, les sur-chaussures) ne sont pas recommandés car ils peuvent produire de l'électricité statique.

## Protection respiratoire

Filtre de type AB-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

## 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Colourless to yellowish clear liquid with characteristic odour		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	0.83
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	447
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	75	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible

## RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST

Point d'éclair (°C)	11	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Hautement inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	12	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	2.1	Composé volatile (%vol)	97
Pression de vapeur (kPa)	5.12	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	2.3	Composés organiques volatils g/L	718
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

## 9.2. Autres informations

Pas Disponible

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	▸ Présence de matériaux incompatibles.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

## SECTION 11 Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalé	<p>L'inhalation de vapeurs d'aérosols (brumes ou fumées), générées par le produit durant une manipulation normale, peut produire des effets très toxiques, ceux-ci pouvant être fatals.</p> <p>Il existe de solides preuves qui suggèrent que ce produit à la capacité de provoquer, si inhalé une seule fois, des dommages très importants et irréversibles aux organes.</p> <p>Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes.</p> <p>Les acides corrosifs peuvent causer une irritation des voies respiratoires, avec toux, suffocation et dommages de la membrane muqueuse.</p> <p>L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.</p> <p>L'inhalation d'une grande quantité de vapeurs provenant de liquide peut être extrêmement risquée, et même mortelle en raison des spasmes, d'une irritation extrême du larynx et des bronches, d'une pneumonie chimique et d'un œdème pulmonaire.</p>
Ingestion	<p>L'ingestion d'acides corrosifs peut produire des brûlures autour et dans la bouche, la gorge et des œsophages.</p> <p>Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre.</p>
Contact avec la peau	<p>Il existe de solides preuves qui suggèrent que ce produit à la capacité de provoquer, après un seul contact avec la peau, des dommages très importants et irréversibles aux organes.</p> <p>Un contact de la peau avec des acides corrosifs peut engendrer des douleurs et brûlures, celles-ci peuvent être profonde avec des contours variés et peuvent guérir lentement avec création des cicatrices sur les tissus.</p> <p>La plupart des alcools liquides semble agir que irritants primaires pour la peau humaine.</p> <p>Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs.</p>
Yeux	<p>Le produit peut causer des brûlures de chaleur après un contact direct avec les yeux.</p> <p>Lorsqu'il est appliqué sur les yeux des animaux, le matériau produit des lésions oculaires graves qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation.</p>
Chronique	<p>Une exposition prolongée ou répétée aux acides peuvent conduire à une érosion des dents, des tuméfactions et/ou ulcérations des parois de la bouche.</p> <p>Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles, néanmoins, il n'existe actuellement que des données inappropriées pour estimer la situation de manière satisfaisante</p> <p>Une exposition professionnelle répétée ou prolongée est susceptible de produire des effets cumulatifs sur la santé impliquant des organes ou des systèmes biochimiques.</p> <p>Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps.</p>

## RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST

	L'exposition au produit peut poser des problèmes pour la fertilité humaine, généralement sur la base du fait que les résultats des études sur les animaux fournissent des preuves suffisantes pour provoquer une forte suspicion d'altération de la fertilité en l'absence d'effets toxiques, ou des signes d'altération de la fertilité se produisant à peu près aux mêmes niveaux de dose que d'autres effets toxiques, mais qui ne sont pas une conséquence secondaire non spécifique d'autres effets toxiques.	
RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: >1260 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 119 mg - SEVERE [Monsanto]*
	Inhalation(Rat) LC50: 0.026 mg/L4h <sup>[2]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
	Oral(Rat) LD50: 1530 mg/kg <sup>[2]</sup>	Skin (rabbit):595 mg/24h - SEVERE
		Yeux: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>
2-PROPANOL	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: 12800 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 10 mg - moderate
	Inhalation(Mouse) LC50: 53 mg/L4h <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 100 mg - SEVERE
	Oral(Souris) LD50: 3600 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 100mg/24hr-moderate
		Skin (rabbit): 500 mg - mild
1-BUTANOL	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: 3400 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (human): 50 ppm - irritant
	Inhalation(Rat) LC50: 8000 ppm4h <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 1.6 mg-SEVERE
	Oral(Rat) LD50: 790 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 24 mg/24h-SEVERE
		Peau: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>
		Skin (rabbit): 405 mg/24h-moderate
		Yeux: effet nocif observé (dommages irréversibles) <sup>[1]</sup>
4-METHYLPENTAN-2-ONE	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: >16000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye (human): 200 ppm/15m
	Inhalation(Rat) LC50: ~8.2-16.4 mg/l4h <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 40 mg - SEVERE
	Oral(Rat) LD50: 2080 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 500 mg/24h - mild
		Skin (rabbit): 500 mg/24h - mild
ACETONE	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: 20000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (human): 500 ppm - irritant
	Inhalation(Mouse) LC50: 44 mg/L4h <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 20mg/24hr -moderate
	Oral(Rat) LD50: 5800 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 3.95 mg - SEVERE
		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
		Skin (rabbit): 500 mg/24hr - mild
		Skin (rabbit):395mg (open) - mild
		Yeux: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>
<b>Légende:</b>	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	
ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique. Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaissement de la peau.	
2-PROPANOL	Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénéité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.	
4-METHYLPENTAN-2-ONE	AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains.	
ACETONE	Pour l'acétone: La toxicité aiguë de l'acétone est faible.	
RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST & ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE & 2-PROPANOL & 1-BUTANOL &	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance.	



## RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST

4-METHYLPENTAN-2-ONE			
ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE & 1-BUTANOL	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante.		
2-PROPANOL & 1-BUTANOL & 4-METHYLPENTAN-2-ONE & ACETONE	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaississement de la peau.		
toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification  
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

## 11.2 Informations sur les autres dangers

## 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

## 11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

## SECTION 12 Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	77.9mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	>100mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	67.94-113.76mg/L	4
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	<7.5mg/l	2
2-PROPANOL	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>1000mg/l	1
	EC50	48h	crustacés	7550mg/l	4
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>1000mg/l	1
	LC50	96h	Poisson	>1400mg/l	4
EC50(ECx)	24h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.011mg/L	4	
1-BUTANOL	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>500mg/l	1
	EC50	48h	crustacés	>500mg/l	1
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	225mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	100-500mg/l	4
NOEC(ECx)	504h	crustacés	4.1mg/l	2	
4-METHYLPENTAN-2-ONE	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	400mg/l	1
	EC50	48h	crustacés	170mg/l	1
	LC50	96h	Poisson	>179mg/l	2
EC50(ECx)	48h	crustacés	170mg/l	1	
ACETONE	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96h	Poisson	3744.6-5000.7mg/L	4
	NOEC(ECx)	12h	Poisson	0.001mg/L	4
EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	5600-10000mg/l	4	

## RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST

EC50	48h	crustacés	6098.4mg/L	5
EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	9.873-27.684mg/l	4

**Légende:** Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Sur la base des preuves disponibles concernant soit la toxicité, la persistance, le potentiel à l'accumulation et ou le comportement et le futur environnemental observé, le produit peut présenter un danger, immédiat ou à long terme et/ou retardé, à la structure et/ou au fonctionnement des écosystèmes naturels.

Pour les cétones : Les cétones, à moins qu'elles ne soient des cétones alpha, bêta-insaturées, peuvent être considérées comme des composés de narcose ou de toxicité de base.

pour l'acétone :

log Kow : -0.24

Demi-vie (hr) dans l'air : 312-1896

Demi-vie (h) H2O eau de surface : 20

atm Henry m3/mol : 3.67E-05

BOD 5 : 0,31-1,76,46-55%

COD : 1.12-2.07

ThOD : 2.2

FBC : 0,69

**Dégradation dans l'environnement :**

L'acétone se retrouve de préférence dans l'atmosphère lorsqu'elle est rejetée dans l'environnement.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE	HAUT	HAUT
2-PROPANOL	BAS (La demi-vie = 14 journées)	BAS (La demi-vie = 3 journées)
1-BUTANOL	BAS (La demi-vie = 54 journées)	BAS (La demi-vie = 3.65 journées)
4-METHYLPENTAN-2-ONE	HAUT (La demi-vie = 7001 journées)	BAS (La demi-vie = 1.9 journées)
ACETONE	BAS (La demi-vie = 14 journées)	MOYEN (La demi-vie = 116.25 journées)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE	BAS (LogKOW = -0.7699)
2-PROPANOL	BAS (LogKOW = 0.05)
1-BUTANOL	BAS (BCF = 0.64)
4-METHYLPENTAN-2-ONE	BAS (LogKOW = 1.31)
ACETONE	BAS (BCF = 0.69)

## 12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE	HAUT (KOC = 1)
2-PROPANOL	HAUT (KOC = 1.06)
1-BUTANOL	MOYEN (KOC = 2.443)
4-METHYLPENTAN-2-ONE	BAS (KOC = 10.91)
ACETONE	HAUT (KOC = 1.981)

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✗	✗	✗
vPvB	✗	✗	✗
Critères PBT remplis?	non		
vPvB	non		

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

## 12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

## SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST

Elimination du produit / emballage	Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</b></li> <li>▶ Recycler autant que possible.</li> </ul>
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

## SECTION 14 Informations relatives au transport

## Etiquettes nécessaires

	 
Polluant marin	aucun

## Transport par terre (ADR-RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	3469	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PAINT RELATED MATERIAL, FLAMMABLE, CORROSIVE (including paint thinning or reducing compound) (contient ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	3
	Danger subsidiaire	8
14.4. Groupe d'emballage	II	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	338
	Code de classification	FC
	Etiquette de danger	3 +8
	Dispositions particulières	163 367
	quantité limitée	1 L
	Code tunnel de restriction	D/E

## Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	3469	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Paint related material, flammable, corrosive (including paint thinning or reducing compound) (contient ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	3
	ICAO / IATA Danger subsidiaire	8
	Code ERG	3CH
14.4. Groupe d'emballage	II	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A3 A72 A192 A803
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	363
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	5 L
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	352
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	1 L
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y340
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	0.5 L

## Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	3469	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PAINT RELATED MATERIAL, FLAMMABLE, CORROSIVE (including paint thinning or reducing compound) (contient ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	3
	IMDG Danger subsidiaire	8
14.4. Groupe d'emballage	II	

## RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST

14.5 Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-E , S-C
	Dispositions particulières	163 367
	Quantités limitées	1 L

## Le transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU	3469	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	8
14.4. Groupe d'emballage	II	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	FC
	Dispositions particulières	163; 367
	Quantités Limitées	1 L
	Équipement requis	PP, EX, A
	Feu cônes nombre	1

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

## 14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

## 14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE	Pas Disponible
2-PROPANOL	Pas Disponible
1-BUTANOL	Pas Disponible
4-METHYLPENTAN-2-ONE	Pas Disponible
ACETONE	Pas Disponible

## 14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE	Pas Disponible
2-PROPANOL	Pas Disponible
1-BUTANOL	Pas Disponible
4-METHYLPENTAN-2-ONE	Pas Disponible
ACETONE	Pas Disponible

## SECTION 15 Informations réglementaires

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

## 2-PROPANOL Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérigène

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

## RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST

**1-BUTANOL Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

**4-METHYLPENTAN-2-ONE Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérigène pour l'homme

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEP)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

**ACETONE Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEP)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

**Informations Réglementaires Supplémentaires**

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

**Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):**

Seveso Catégorie	
P5a, P5b, P5c	

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

**RÉSUMÉ ECHA**

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE	7664-38-2	015-011-00-6	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Skin Corr. 1B	GHS05; Dgr	H314
2	Met. Corr. 1; Acute Tox. 4; Skin Corr. 1B; Eye Dam. 1; STOT SE 3; Aquatic Chronic 3; Acute Tox. 3; STOT SE 1	GHS05; Dgr; GHS08; GHS06	H290; H302; H314; H318; H335; H412; H331; H370

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
2-PROPANOL	67-63-0	603-117-00-0	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3	GHS02; GHS07; Dgr	H225; H319; H336
2	Flam. Liq. 2; STOT SE 3; STOT SE 3; STOT SE 1; Acute Tox. 4; Acute Tox. 4; Skin Corr. 1C; Acute Tox. 3; Eye Dam. 1	GHS02; Dgr; GHS08; GHS05; GHS06; GHS03	H225; H319; H336; H335; H370; H302; H312; H314; H331; H340

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
1-BUTANOL	71-36-3	603-004-00-6	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)

## RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 3; Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; STOT SE 3; STOT SE 3	GHS02; GHS05; Dgr	H226; H302; H315; H318; H335; H336
2	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; STOT SE 3; STOT SE 3; Acute Tox. 4; Asp. Tox. 1; STOT RE 1; Flam. Liq. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 2	GHS02; GHS05; Dgr; GHS08; GHS09	H302; H315; H318; H335; H336; H370; H332; H225; H304; H372; H400; H411

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
4-METHYLPENTAN-2-ONE	108-10-1	606-004-00-4	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; Acute Tox. 4; STOT SE 3	GHS07; GHS02; Dgr	H225; H319; H332; H335
2	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; Carc. 2; STOT SE 3; Acute Tox. 3; Acute Tox. 4; Asp. Tox. 1; Acute Tox. 4; STOT SE 3; Skin Irrit. 2; Aquatic Chronic 2; STOT RE 1; Repr. 2	GHS02; GHS08; Dgr; GHS06	H225; H319; H336; H351; H335; H331; H302; H312; H370; H372; H361; H315

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
ACETONE	67-64-1	606-001-00-8	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3	GHS02; GHS07; Dgr	H225; H319; H336
2	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; STOT SE 3; STOT SE 3; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; Aquatic Chronic 2	Dgr; GHS01; GHS08; GHS06; GHS09	H225; H319; H336; H371; H228; H315; H312; H335; H302; H332; H340; H317; H411

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

## État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE; 2-PROPANOL; 1-BUTANOL; 4-METHYLPENTAN-2-ONE; ACETONE)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
<b>Légende:</b>	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

## SECTION 16 Autres informations

date de révision	18/01/2024
date initiale	29/06/2020

## Codes pleins de risques de texte et de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.

## RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST

H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques .
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes .
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
1.4	17/01/2024	Informations toxicologiques - Santé chronique, Identification des dangers - Classification, Considérations relatives à l'élimination - Disposition

## autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

## Définitions et abréviations

- ▶ PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire,
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ DNEL: Niveau sans effet dérivé
- ▶ PNEC: Concentration prédite sans effet
  
- ▶ AIIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECl: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taiwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

## Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Liquides inflammables, catégorie de danger 2, H225	Sur la base de données de test
Corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1, H290	Jugement d'expert
Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, H302	Jugement d'expert
Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1C, H314	Jugement d'expert

## RESENE 81B ETCH PRIMER CATALYST

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, H318	Méthode de calcul

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.